



Paris, le 24 mars 2016

Grève le 31 mars contre toutes les régressions sociales

Le projet de loi gouvernemental sur le travail (« El Khomri ») constitue une nouvelle illustration des attaques menées contre le monde du travail et les droits sociaux au mépris de la justice sociale.

Le projet de loi « El Khomri » est révélateur d'une philosophie globale concernant l'ensemble des salariés du « privé » comme du « public » :

- En donnant la possibilité de déroger au niveau d'une entreprise au cadre réglementaire et aux accords de branche, il ouvre la voie à la remise en cause de droits sociaux élémentaires par une inversion de la hiérarchie des normes.
- En créant un barème aux indemnités de licenciement, il donne la possibilité aux entreprises de provisionner le coût d'un licenciement abusif, le facilitant ainsi, ce qui accentuera la précarité.
- En portant comme priorité les intérêts des employeurs contre les droits des salariés, il introduit une rupture dans la société française et le monde du travail en accentuant le déséquilibre créé par le lien de subordination.
- En remettant en cause les socles du temps de travail, il privilégie la rentabilité financière des actionnaires au détriment de la santé des salariés.

Les agents publics ne seront pas épargnés par cette réforme. Le Statut Général, et les textes qui en découlent, comportent de nombreux articles directement ou indirectement inspirés du Code du Travail.

Ce projet de loi s'inscrit dans une vision idéologique qui fait du progrès social un obstacle à la rentabilité financière. Cette démarche n'a de cesse de combattre et de remettre en cause toutes les avancées sociales gagnées par le combat syndical en matière de temps de travail et de droits sociaux. Ces acquis, obtenus à des moments où la productivité était moindre, ont amélioré la vie des salariés, et favorisé et développé l'activité économique.

Ce projet de Loi est porteur de toutes les régressions sociales, dans le privé comme dans le public. Pour les organisations syndicales Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques et F.O.-DGFIP, il doit être résolument combattu pour obtenir son retrait.

En cohérence avec leurs combats contre toutes les régressions, dans le privé comme dans le public, elles appellent les agents des Ministères économiques et financiers à se mettre en grève le 31 mars et à participer massivement aux actions organisées sur le territoire.

Tous en grève le 31 mars pour exiger le retrait du projet de loi gouvernemental sur le travail.